

Précisions ou rappels sur le règlement d'Obéissance 2006

Suite à la réunion des juges F.C.I. (LUBECK les 7 et 8 Octobre 2006)
Suite à la réunion des capitaines d'équipe du championnat du monde (POZNAN le 9 Novembre 2006)
Suite à précision apportée par Johann KURZBAUER (FCI le 24 Novembre 2006)

GENERALITES

- La question du port du collier pendant les exercices a été posée à Lubeck. Réponse : Le collier est nécessaire pour la mise en place du chien !! (Toutefois le juge doit vérifier le collier. Les colliers ne doivent pas serrer le cou du chien, on doit pouvoir passer aisément la main entre le collier et le cou du chien)
- Le nom du chien ne peut être donné, qu'au départ de l'exercice de rappel avec blocage. Pour les exercices, seuls les commandements « au pied », « assis », « couché », etc..., sont permis.
- Carte jaune : Un avertissement doit être donné au concurrent avant l'utilisation de la carte jaune.
- Entre les exercices, le chien ne doit pas trop s'éloigner du maître, sinon avertissement, puis carte jaune, etc.
- Aboiement pendant les exercices : suivant importance, perte de 1 à 3 points. En cas d'aboiement continu, perte de tous les points.

Exercice n°1 (Absence assise) : RAS

Exercice n°2 (Absence couchée en groupe) :

- Depuis la position de base (Assis au pied), le conducteur doit commander la position couchée sur invitation verbale du commissaire. (Le commissaire indiquant, soit le n° de dossard, ou le n° du panne au) et ce à partir du chien n°1 jusqu'au n°6, de la gauche vers la droite.
- Si le chien se couche sur l'ordre d'un autre conducteur : perte de 2 points
- Dans le cas où le chien se serait couché sur l'ordre d'un autre conducteur, on ne peut recommander la position assise pour ensuite commander la position couchée, sinon perte de tous les points (0 à l'exercice)
- Si le commandement de mise en position est trop appuyé : perte de 3 points
- La relève s'effectue de la même manière, de la droite vers la gauche (du n°6 jusqu'au n°1), toujours sur invitation du commissaire.
- Si le chien s'assoit, sur l'ordre d'un autre conducteur : perte de 2 points
- Dans le cas où le chien s'assoit sur l'ordre d'un autre conducteur, le conducteur ne peut remettre son chien en position couchée, sinon perte de tous les points (0 à l'exercice)

Exercice n°3 (Suite sans laisse) :

- Les petits pas, les quarts et demi-tours sur place, s'effectuent toujours à partir de la position de base (le chien assis à côté du conducteur, après un arrêt)
- Sur les quarts ou demi-tours à gauche le chien ne doit pas être en contact avec le conducteur.
- La pénalité de 2 points pour position de base imparfaite (non parallèle au conducteur), est appliquée pour l'ensemble de l'exercice, c'est-à-dire non cumulable.
- Les commandements « au pied » sont autorisés :
 - o après tous les arrêts (petits pas, quarts et demi-tours sur place)
 - o après les changements d'allure

Exercice n°4 (Positions pendant la marche) :

- Aucun geste, mouvement du corps ou de la tête, n'est toléré, pendant les blocages, sinon perte de la position (3 points)
- La suite au pied pendant l'exercice est pénalisée comme l'exercice n°3
- Les angles doivent être pris à 90° (pas d'arrondi)

Exercice n°5 (Rappel avec blocages) :

- Les blocages pendant le rappel peuvent être effectués, soit verbalement, soit par geste bref.
- Le conducteur doit préciser sa technique de blocage, avant l'exercice au juge. (Par exemple, blocage par geste sur le premier blocage, et verbal sur le deuxième, ou inversement)
- Dans le cas d'un commandement voix + geste : perte de la position.
- Les blocages se font uniquement à l'initiative du conducteur. L'emplacement des blocages doit être matérialisé par des panneaux ou cônes, situés au 1^{er} tiers et au 2^{ème} tiers du parcours.
- Le blocage doit avoir lieu à proximité du panneau ou du cône. Le blocage avant ou après l'endroit matérialisé sur le terrain, est pénalisé. (Attention : La vitesse d'exécution est primordiale, en conséquence une certaine latitude doit être permise pour les retours très rapides.)

- Le nom du chien peut être prononcé, seulement sur le 1^{er} rappel.

Exercice n°6 (En avant dans le carré) :

- Une tolérance de 5 cm est admise sur les dimensions du carré
- La position de départ de l'exercice doit être matérialisée au sol. (Trait au plâtre ou peinture ou autocollant : plus de cône)
- Pas de geste autorisé pour l'envoi au 1^{er} cône (Commandement verbal uniquement)
- Pour l'envoi dans le carré, un geste bref est autorisé en même temps que le commandement verbal, sinon double commandement !
- Le trajet aller-retour au carré est commandé par le commissaire, ainsi que le rappel du chien.
- L'exercice se termine quelques pas après que le chien ait rejoint le conducteur et sur ordre du commissaire (Pas de demi-tour à la fin de l'exercice)

Exercice n°7 (Rapport directionnel) :

- La position de départ de l'exercice doit être matérialisée au sol. (Trait au plâtre ou peinture ou autocollant : plus de cône)
- Pas de geste autorisé pour l'envoi au 1^{er} cône (Commandement verbal uniquement)
- Pour l'envoi à l'haltère, un geste bref est autorisé en même temps que le commandement verbal, sinon double commandement !
- Le conducteur ne doit pas bouger du début de l'exercice jusqu'à l'annonce « fin de l'exercice » par le commissaire (Pas de mouvement du corps ou déplacement des pieds)

Exercice n°8 (Saut de haie avec rapport métallique) : RAS

Exercice n°9 (Odorat) :

- La position de départ de l'exercice doit être matérialisée au sol. (Trait au plâtre ou peinture ou autocollant : plus de cône)
- Le conducteur se place à l'endroit matérialisé au sol (chien assis au pied), face à l'endroit de dépose des objets, et sur invitation du commissaire. C'est à ce moment que l'exercice commence.
- Le commissaire présente l'objet au conducteur. Celui-ci, après avoir marqué l'objet et l'avoir tenu dans les mains pendant 5 secondes, le rend au commissaire. Le commissaire demande alors au conducteur de se retourner.
- Ensuite, processus habituel.

Exercice n°10 (Positions à distance)

- Les mouvements en avant et en arrière sont additionnés, ainsi que les déplacements latéraux.
- Dans le cas où une position ne serait pas exécutée instantanément, le conducteur peut recommander la position immédiatement après le 1^{er} commandement (perte de 2 points à condition que le chien exécute avant l'affichage de la position suivante, sinon perte de la position)